

CÔTE-D'OR Société

Un contrat pour favoriser l'intégration des réfugiés



Grâce à ce contrat signé avec l'État, Dijon Métropole dispose d'une enveloppe de 300 000 € par an (pendant deux ans) pour accompagner vers la citoyenneté celles et ceux qui ont obtenu l'asile en France. Photo d'illustration LBP/Philippe BRUCHOT

Alain Régnier, délégué interministériel en charge de l'accueil et de l'intégration des réfugiés, a signé un contrat, mercredi, avec Dijon Métropole. Une première en France, dont l'objectif est de favoriser l'accès à la citoyenneté de ces populations particulièrement sensibles.

Eu égard aux 10 000 réfugiés que la France s'est engagée à accueillir en 2019, dans le cadre d'un accord avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), les 299 demandes d'asile accordées en Côte-d'Or en 2018 apparaissent comme une goutte d'eau.

Des personnes qui vivent essentiellement en milieu urbain, d'où cette volonté de l'État de pactiser avec les grandes agglomérations. Avec l'idée d'accentuer les moyens mis à leur disposition pour favoriser l'intégration de ces publics sensibles, aux parcours particulièrement cabossés.

Dijon, première métropole française à passer à l'acte

Dix métropoles ont ainsi donné leur accord pour signer un "contrat territorial d'accueil et d'intégration". Et la première à passer à l'acte est celle de Dijon, à travers

une signature qui s'est déroulée mercredi, dans les salons de la préfecture de Côte-d'Or, en présence du préfet de région, Bernard Schmeltz, de la conseillère de Dijon Métropole déléguée aux questions relatives aux solidarités et à la santé, Françoise Tenenbaum (PS), et du délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés, Alain Régnier.

Une politique « coconstruite avec des collectivités »

« La politique d'asile ne s'arrête pas à l'obtention du statut de réfugié. Derrière, il y a un travail important à réaliser en matière d'insertion sociale et professionnelle », a d'abord rappelé Bernard Schmeltz.

Avant qu'Alain Régnier ne dévoile le contexte de cette contractualisation. « Dès son élection, le président de la République a souhaité refonder cette politique d'intégration à l'égard des personnes à qui la France accorde une protection internationale. Il faut, certes, avoir une régulation des flux migratoires, les Français y sont très attachés. Mais en même temps, il nous faut mieux prendre en charge les personnes que la France accueille au titre de la convention de Genève. Dans ce cadre, j'ai proposé au gouvernement de con-

« Nous voulons leur permettre de comprendre la ville et la société dans laquelle ils sont accueillis. Et d'y prendre toute leur place. »

Françoise Tenenbaum, conseillère de Dijon Métropole déléguée aux questions des solidarités et de la santé

tractualiser avec les territoires. Car il m'a semblé très important que cette politique, dans un État de plus en plus décentralisé, soit coconstruite avec des collectivités, qui vont apporter leur ingénierie. Et leur capacité à promouvoir des actions de proximité. »

Apprentissage du français, accès à la culture, au sport...

Concrètement, ce contrat court sur deux ans et se matérialisera par un premier chèque de l'État de 300 000 € à Dijon Métropole, en 2019. Puis, un second du même montant, en 2020. La collectivité côte-d'orienne s'appuiera ensuite sur ses ressources internes et ses partenaires (réseau associatif, instituts de formation...) pour mettre en place des actions concrètes à destination des réfugiés installés dans l'agglomération : apprentissage du français, accès à

des formations professionnelles, aux outils numériques, à la culture, aux clubs sportifs...

« Dijon fait déjà beaucoup de choses aux côtés de l'État. À l'image du centre d'accueil et d'orientation, qui héberge cent hommes. Ou de l'abri de nuit, qui accueille quatre-vingts familles. Sans oublier l'accès des enfants à nos restaurants scolaires et à nos structures "petite enfance" », a, pour sa part, rappelé Françoise Tenenbaum.

« Mais à travers ce contrat, nous avons souhaité mettre l'accent sur l'accès à la citoyenneté des réfugiés. Et sur le changement de regard de nos concitoyens envers ces personnes qui ont demandé à bénéficier de la protection de la République française. Nous voulons leur permettre de comprendre la ville et la société dans laquelle ils sont accueillis. Et d'y prendre toute leur place. »

Bertrand LHOTE